



Pavillon Hubert-Aquin, bureau A-1560
400, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H2L 2C5

Tél. : 514 987-3910
www.ceim.uqam.ca
ceim@uqam.ca

Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM)

Journée de réflexion Adaptation des politiques culturelles à l'ère du numérique Des politiques culturelles 2.0 pour le Québec et le Canada ?

Date : **15 décembre 2015 (de 9h à 15h00)**
Lieu : **Université du Québec à Montréal (UQAM)**
Pavillon Paul-Gérin-Lajoie, Salle N-M410
1205, rue Saint-Denis, Montréal, H2X 3R9

Objectifs de la journée :

- Définir des actions et stratégies en matière de politiques culturelles 2.0. pour le Québec.
- Favoriser l'émergence d'un écosystème politique favorable à l'élaboration et l'application de ces politiques
- Contribuer au débat international sur les réponses aux défis que pose le numérique pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Déroulement :

Cette journée de réflexion collective se déroulera sous forme d'un dialogue ouvert et informel entre les participants. Les discussions prendront la forme d'échanges (échanges d'opinions et d'expériences, confrontation de points de vue,...) autour des questions auxquelles les participants seront invités à répondre.

Horaire :

9h00 à 9h10 : **Mot d'ouverture**

9h10 à 11h30 : **Séance 1 – Les politiques culturelles à l'ère numérique**

Nous aborderons les mécanismes de financement de la culture et des bouleversements des modèles d'affaires qui affectent les créateurs et les industries culturelles au Québec et au Canada. Il s'agira de questionner la capacité d'intervention des pouvoirs publics à travers les instruments de politiques et de régulation mis en place ainsi que les moyens mobilisés. Quelles sont les mesures que devrait contenir une politique culturelle 2.0 ?

11h30 à 12h30 : **Lunch offert (sur place)**

12h30 à 14h00 : **Séance 2 : la culture en réseaux**

Nous nous pencherons sur les approches à adopter afin de favoriser le dialogue et la cohérence, au niveau national et international, entre les politiques en matière de culture et les politiques visant le développement du numérique, les politiques commerciales (exemption culturelle dans les accords commerciaux), les politiques fiscales et les régulations des télécommunications et d'Internet.

14h00 à 15h00 : **Séance 3 : Pistes d'actions et objectifs à prioriser pour l'avenir**

15h00 : **Fin de la journée**

Questions susceptibles d'être soumises à la discussion

Plans et stratégies culturels numériques

- Le Plan culturel numérique du Québec prend-il en compte vos préoccupations liées aux défis posés par le numérique pour les différents secteurs des industries culturelles ?
- Le gouvernement du Canada devrait-il s'inspirer de ce plan ?
- Qu'est-ce que les politiques culturelles devraient prioriser (à l'ère du numérique)? Exemples: les infrastructures numériques; la numérisation des collections des bibliothèques et musées; la coordination et l'animation des espaces ou plateformes d'échanges; mise en réseaux des acteurs du numérique et de la culture; les fonds d'aide pour financer la transition numérique des entreprises culturelles; le renforcement des compétences numériques en culture (formation/éducation)...

Droits d'auteur

Comment adapter la législation relative au droit d'auteur et aux droits voisins aux évolutions technologiques : En favorisant l'offre légale et la juste rémunération des créateurs ? En favorisant l'accès à des licences (licences libres Creative Commons, licence globale, etc.) ? En responsabilisant les intermédiaires techniques (notamment les hébergeurs et les FAI) ou en luttant contre le piratage ?

Modèles économiques, concentration et pratiques fiscales des entreprises

Quels sont les nouveaux modèles d'affaire susceptibles de garantir la viabilité des PME et des entreprises culturelles locales/nationales face à la concurrence des grands groupes transnationaux du numérique ?

Le Crowdfunding permet-il des levées de fonds importantes pour les projets culturels et artistiques ?

Pour assurer une concurrence équitable entre les acteurs numériques et pour les faire contribuer au financement de la création, doit-on taxer les fournisseurs de services de télécommunication (fournisseurs de services Internet) ?; les équipements connectés qui donnent accès à des contenus et services culturels ?; les géants du numérique (GAFA) afin de les associer fiscalement au soutien de la création ?; ou n'appliquer aucune taxe (dans ce cas, proposer un autre type de mesure ou de moyen pour financer la création).

Autres aspects de la réglementation :

- Télécommunications : Établir et appliquer une politique de neutralité du Net
- Radiodiffusion : Favoriser l'innovation et la découverte de nouveaux contenus et talents
- Concurrence : Empêcher la concentration des industries affectant la diffusion/distribution numérique des contenus
- RSE : Élaborer une stratégie visant à généraliser l'inclusion de la culture et de la diversité culturelle dans les politiques de responsabilité sociale des entreprises
- Doit-on adopter une loi unique adaptée à la convergence sectorielle?
- Indicateurs et données : Est-ce que le Big Data devrait faire l'objet de mesures/politiques culturelles ?

Gouvernance en réseaux

Au plan national : Quelle stratégie mettre en place pour favoriser la concertation entre les différents ministères et institutions concernées par la régulation culturelle à l'ère numérique (au palier intergouvernemental et à l'échelle même du gouvernement du Québec); Quelles sont les différentes parties prenantes à impliquer pour une gouvernance de la culture en réseaux ?

Au plan international :

Quelles priorités les gouvernements du Québec et du Canada devraient-ils défendre dans les enceintes internationales débattant des enjeux ?

Dans le cadre d'une stratégie de concertation internationale, serait-il pertinent (voire nécessaire) de mettre en place un groupe de travail constitué d'experts afin d'identifier et d'alimenter une base de données des bonnes pratiques culturelles à l'ère du numérique, en mettant l'accent sur les exemples innovants de mesures et de politiques culturelles 2.0 ?